

MUSEES ROYAUX

de

PEINTURE ET DE SCULPTURE

18 juillet 88.

Dossier concernant des tableaux
de feu Louis Gallait envoyés à
l'Exposition des Beaux-Arts
d'Anvers, en 1888.

N^o 2912

NUMÉRO

DATE

ANALYSE.

D'ORDRE.

DE LA PIÈCE.

1912 Exposition des Beaux-Arts d'Anvers. - Coll. de Louis Gallait.



SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS

FONDÉE EN 1788

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2912

Anvers le 20 octobre 1888

Monsieur le Secrétaire,

J'ai l'honneur de vous remercier de l'agréable et prompte réponse que vous avez bien voulu me donner au sujet de la bonne réception des trois tableaux de Gallaert, qui nous ont été prêtés par l'Etat.

Je me fais un plaisir de vous adresser par ce même courrier trois exemplaires du Catalogue du Salon.

Reuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, l'assurance de mes sentiments les plus distingués.

Perrinckx

à Monsieur V. Stienon,

Secrétaire de la Commission Directrice des Musées royaux de
Peinture et de sculpture de Belgique

à Bruxelles.

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2912

Brux. 19 febr 1888

à M^o le Ministre des
l'Instruction

Monsieur le Ministre
Je vous informe que nous
venons de recevoir en possession
des trois tableaux de Louis
Gallant (Portrait de B.
de Martini - Athl. & Liberté
et la Prise d'otages) qui
ont été empruntés chez
Monsieur Auguste pour figures
à l'Exposition des Beaux-arts
d'Amsterdam.

Monsieur le Ministre
Je vous prie de vous dire par le Ministre
que ces œuvres nous sont
parvenues en parfait
état de conservation

Je vous prie d'agréer,
Monsieur le Ministre,
l'assurance de ma haute
estime et de mon respectueux
attachement.

Le Secrétaire
H. J.

Le Vice-Président
L. J. L.

Bru. 19 ^{juin} 1888

à Mr P. Kocher

Secrétaire de la Commission
Nominative de l'Exposition des
Beaux-Arts à Anvers

Nous avons l'honneur de vous
adresser la réimpression des deux
tableaux de Gallait (Portraits de
B. Du Mordier. — Art et Liberté
et la Prise d'Andriehof) qui ont
été empruntés aux Allemands
pour figurer à l'Exposition des
Beaux-Arts, à Anvers.

Nous sommes heureux de
vous dire que les tableaux, que
ces tableaux nous sont parvenus
en parfait état de conservation
et nous prions d'agréer l'ass.
de notre C^o et en out.

La Com. Dir.

Le Secrétaire

NS

P. S. Il me serait
très agréable d'obtenir
s'il en reste encore des
exempl. disponibles,
Quel que soit votre Catalogue
de l'Exposition d'Anvers - Destinés
à notre Bibliothèque.



SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS

FONDÉE EN 1788

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 2912 Anvers 17^{8^{me}} 1888

Monsieur le Secrétaire,

Nous avons l'honneur de vous faire savoir que nous avons ré-
-pédié à Madrid, dans deux caisses, au Musée de Bruxelles, les trois
tableaux de Gallait "Portrait de S. du Mortier - Art et liberté - et la
-Prise de Antioche" que le Gouvernement a bien voulu mettre à notre dis-
-position pour figurer à l'Exposition triennale d'Anvers de cette année.

Nous saurions infiniment gré à la Commission Directrice des Musées
royaux de bien vouloir nous accuser la bonne réception de ces trois toiles
appartenant à l'Etat et dans le emballage a fait l'objet des précédents
- trois les plus minutieux.

Nous avons bien de donner avis de cet envoi à Monsieur le Ministre
- de l'Intérieur. -

Nous réexpédions en même temps au Musée les caisses contenant
les tableaux de Gallait faisant partie de la série "Champions de Belle-
-meuse" savoir: le portrait de elle^{me} Dick - la Bohémienne - la jeune
fille anglaise - la suite de famille - Dahlia - et le portrait de
M^{me} d'Amfroy.

Par ce même journal, nous avons aussi le Gouvernement, la

si Monsieur Stienen, Secrétaire des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture Bruxelles.

Ville de Bruxelles et Monsieur Setis, chargé de l'équité des
deux legs par M. Champion.

L'ensemble de ces envois faits au Musée comprenant des
reines de yalluit comprend huit caisses marquées par adresse,
plus une caisse vide.

Veuillez agréer, Monsieur le Secrétaire, avec tous nos remerci-
ments pour les peines que vous avez bien voulu vous donner pour
nous obliger dans cette circonstance, l'assurance de notre
considération la plus distinguée.

Secrétaire
Pierre Kochy

Le Commissaire administratif
de Bruxelles
St. Simon

Bruxelles, 28 juillet 1888

à M^m Pierre Koek
membre de la Société royale
d'encouragement des Beaux-Arts
d'Anvers

Nous avons l'honneur de
vous renvoyer les deux polices
d'opérations concernant les
risques à couvrir pour trois
tableaux de Louis Galland
appartenant aux Collections
de l'Etat et qui furent
actuellement à l'Exposition
d'Anvers, en faisant remarquer
que la Commission directrice
des classes n'a pu intervenir
dans les mesures à prendre
pour garantir ces œuvres
des accidents de toute nature
qui pourraient les atteindre.

En couvrant les trois
œuvres de Louis Galland
à la Société des Beaux-Arts
de votre ville, le Gouvernement

a entendre de gager toutes
entière ~~de~~ susabilité et
partir de la venue de celle-
ci à son mandataire par qui au
moment où elle seront éin-
-régies au climat de l'Etat.

C'est donc uniquement à
notre la Société des Beaux-Arts
qu'il incombe de prendre
les mesures qui lui paraîtront
les plus efficaces pour
préserver les trois tableaux
de Gallus de toute upité
de dégradations pendant
le temps qu'ils lui resteront
confiés.

Vous vous pouvez être
à l'usage de nos éin-
-régies.

Le Vice-Président

Le Secrétaire

V. H.

C. L. L.

Brux - 24 Juillet 1888

N° 2912

M. M^r P. Le Roy } Comm. Exp
x x Lampe } des œuvres

Ouv. peint.

A la demande de M. E. Fiti
Vice-Président et des Commissaires
Directeurs des œuvres de l'Etat
Je vous prie de vouloir bien
vous trouver au Salon moderne
de Peinture, avenue Meeuwse
25 juillet à onze heures
pour faire de commun accord
avec M^r Lampe } la somme
x x M^r P. Le Roy } qui sera
qu'il conviendra d'indiquer pour
l'apurement de transport et de
les présenter à l'Exp^e des B. et
l'œuvre de chacun des
tableaux de feu Louis Gallard
cédés au Salon par M^r Champion
de Villeneuve.

Veuill. agr. M^r l'af. de
ma C^o des B. et. Le Secrétaire
H

SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS

FONDÉE EN 1788



MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2912

Anvers, le 23 Juillet 1888

Messieurs,

Vous avons le honneur de vous accuser la réception de votre lettre du 21 Juillet courant.

M. Victor Leroy, commissaire-supérieur des Musées, à Bruxelles, a été désigné par nous pour prendre réception des trois tableaux de Louis Gallait, que le gouvernement a bien voulu mettre à notre disposition "art et liberté"; - "la prière de Aubioche"; - le portrait de Prabh. Dumortier"

Les trois précieuses toiles seront assurées par nos soins tant contre les risques de transport à l'aller et au retour que contre les risques de incendie pendant le temps qu'elles resteront déposées dans les locaux de notre administration.

Vous aurons soin de vous envoyer dans le plus bref délai un duplicat de la police et nous vous tenons grandement obligé,

de bien vouloir, après examen, nous faire connaître si elle
répond aux intentions du gouvernement et à celle de ~~la~~
Commission.

La dépêche de Mons. le Ministre que l'expéditionnaire
a oublié de joindre à votre lettre précédente, nous autorisait
à nous mettre en relations avec vous. Cette communication
est aujourd'hui ^{devenue} inutile.

Veillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre con-
sidération la plus distinguée

P. La Commission administrative



W. Koch

à la Commission Directrice des Musées Royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique.

Bruxelles

Monsieur le Secrétaire V. Stiehon

Brux. 24 Juillet 1888

à M^o Pierre Kock
Membre de la Commission
de la Société d'encouragement des
Beaux-Arts à Bruxelles

En réponse à votre lettre
du 20 de ce mois nous avons
l'honneur de vous informer
que la Commission d'expertise
des œuvres nées de la
commission à M^o le Ministre de
l'enseignement sup^{er}ieur qui est
chargé par le Ministre de
l'enseignement sup^{er}ieur de l'expertise
des trois tableaux de Louis
Gallait qui ~~ont~~ ont été mis
par le Gouvernement à la dispo-
sition de l'Exposition des
Beaux-Arts d'Anvers. Ces
œuvres sont remises ^{en} ^{royale}
délivré que la Société d'en-
couragement des Beaux-Arts
voudra bien nous désigner.

Il appartient donc à
cette Société de prendre
les mesures nécessaires pour
assurer la conservation des

Trois tableaux de Louis
Gallait qui lui sont confiés

Il a été convenu en
outre, que ceux-ci devront
être exposés par la Société
d'encouragement, contre toute
les risques pendant leur
transport à l'aller et au retour
et pendant le temps qu'ils
seront déposés dans les
locaux de l'Exposition
annuelle. Cette assurance
devra porter sur les
sommes indiquées ci-après :

- 1^o Art et Liberté . . . F. 80,000. -
- 2^o La prise d'Autriche . . . 40,000. -
- 3^o Le portrait de Barth. Du Morin . . . 25,000. -

Veuillez agr. M. l'exp. de
v. C. et dist.

M. C. u. Dir.
Le Secrétaire
V. St

Nous n'avons pas
pu être jointe à votre lettre
précédente, la dépêche de nos
ministres de l'agriculture de
vous dire nous faire parvenir.

SOCIÉTÉ ROYALE D'ENCOURAGEMENT DES BEAUX-ARTS

FONDÉE EN 1788



MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N° 9412

Anvers, le 20 juillet 1888

Messieurs,

Conformément à la dépêche ci-jointe de Monsieur le ministre de l'Agriculture, de l'Industrie et des Travaux publics, nous avons le honneur de venir vous mettre à votre disposition pour prendre d'accord avec vous les dispositions nécessaires en vue de la conservation et de la garantie contre tous risques des trois Bœufs de Louis Jollot de l'œuvre de l'Etat qui, suivant les instructions du gouvernement, seront envoyés à votre Exposition triennale.

En présence du court espace de temps qui nous sépare de jour de l'ouverture de l'Exposition par le Roi (24 juillet) nous nous permettons de compter sur une prompt communication de votre bienveillance et nous croyons bien faire, de cette part, en priant M. Étienne Le Roy, mandataire de la famille Jollot, de se mettre immédiatement en rapport avec vous.

Veuillez agréer, Messieurs, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

La Commission Administrative
Pierre Kochuy.

à Messieurs les Président et Membres de la Commission directrice des
Musées Royaux.
Bruxelles

Bruux 20 Juillet 1888

M^{re} le Ministre des
Agricultures &c

Vous apprenez avec un
vif regret que deux tableaux
de Louis Gallant appartenant
au Musée moderne de peinture
sont mis par le Gouvernement
à la disposition de la Société
pour l'Encouragement des
Beaux-Arts, à Anvers.

Chaque fois qu'il s'est
agi de faire des emprunts
aux œuvres de l'École à
l'occasion d'expositions,
nous nous sommes toujours
élevés contre cette mesure en
faisant valoir le danger
sérieux qui pouvait résulter
du prêt au dehors d'œuvres
qui, par leur grande valeur
et leur nature délicate souhai-
tent, particulièrement, un
emplacement stable.

Comme en considérant
sur les inventaires et les
comptes rendus fâcheux d'une
pareille décision, nous ne
pouvons, M^{rs} le Comité, que
vous conformer à vos
vœux. Les
trois tableaux mentionnés
dans votre lettre des 18 de ce
mois, seront en conséquence
délivrés au Délégué que la
Société d'encouragement
nommera bien vous désigner,
mais nous ne désignons
aucunement nous charger de
leur emballage et de leur
expédition à Anvers.

Nous croyons devant
vous rendre à votre appré-
ciation la valeur que nous
croyons indiquée pour
d'assurer des frais
deux, contre tout risque

de transport à l'aller et au
retour, et pendant le temps
qu'elles resteront déposées
dans les locaux de l'Exposition.

1. Art & Librai Fr 80000.-
2. La prise d'Autriche 40000.-
3. Le portrait de Barth. De Mevius, 25000.-

Agé.

Le Secrétaire

PK

Le Vice-Président

C. J. J. J.

MINISTÈRE
de
L'AGRICULTURE, DE L'INDUSTRIE
et des
TRAVAUX PUBLICS.

ADMINISTRATION
des
LETTRES, SCIENCES ET DES BEAUX-ARTS

N^o 22175

N. B. Rappeler dans la réponse la date et le
numéro de la dépêche, ainsi que l'indication
de l'Administration.

ANNEXE.

SOMMAIRE.

Bruxelles, le 18 juillet 1888.

Messieurs,

MUSÉES ROYAUX
DE PEINTURE & DE SCULPTURE
DE BELGIQUE

N^o 2912

J'ai l'honneur de vous faire connaître que la Société pour l'encouragement des beaux-arts d'Anvers, ayant demandé que trois des œuvres de Louis Gallait qui figurent au musée moderne soient mises à sa disposition pour être exhibées dans un des salons de l'exposition prochaine des beaux-arts qu'elle organise, j'ai consenti à ce que ces tableaux soient, à titre exceptionnel, confiés à la dite société.

En conséquence, je vous prie de vouloir bien prendre les mesures pour que ces tableaux (Portrait de Barthélemy Dumortier, la Vase d'Antioche et Art et liberté), soient expédiés à Anvers lorsque la société pour l'encouragement des beaux-arts vous aura écrit à ce sujet.

J'ai fait connaître à ces Messieurs qu'ils devraient assurer les trois toiles contre tous risques pendant leur transport aller et retour

et

A la Commission directrice des Musées
de peinture et de sculpture de l'État

Portr. de Dumortier 25 000.
Vase, Lib — 80,000.
Vase d'Antioche 40,000.

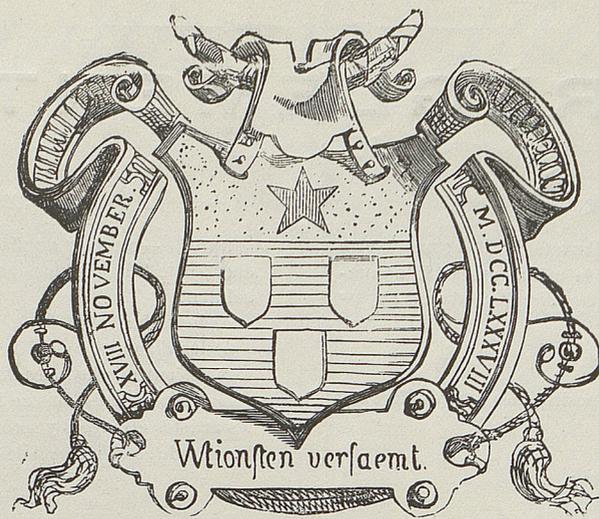
et pendant leur présence au local de l'exposition,
je vous serais obligé, Messieurs, de fixer vous-mêmes
la somme à affecter pour le cas où un accident ou
un incendie détruirait ces œuvres d'art. La société
américaine est avertie que ce renseignement lui
sera fourni par votre collège.

Agissez, Messieurs, l'assurance de ma considération
distinguée.

P. Le Ministre, absent,
Le Ministre des finances,
Ardenne

Société Royale d'Encouragement des Beaux-Arts

1788



1888

Exposition Triennale des Beaux-Arts — Anvers 1888

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous adresser ci-contre le programme de l'exposition triennale de 1888.

Elle coïncide avec le *centenaire de la fondation de notre Société*, et nous ne doutons point que les artistes ne se montrent jaloux de reconnaître, par un zélé concours, un siècle de persévérante sollicitude pour l'encouragement et le progrès des Beaux-Arts.

Grâce à la bienveillance de l'Administration communale, le vaste hall du Palais de l'Industrie, construction entièrement isolée, tout en fer et en briques, a été mis à notre disposition. Il sera divisé en vingt compartiments bien éclairés, pour la peinture, et en une grande salle de huit cents mètres de superficie, pour la sculpture et les autres branches de l'art.

Ces dispositions ne comporteront toutefois que neuf cents mètres de rampe pour les tableaux. Aux fins d'assurer à ces derniers une place favorable, le Jury d'admission devra se montrer sévère. Aussi, pour faciliter sa tâche en prévenant autant que possible des envois malheureux, sommes nous forcés de restreindre la gratuité du transport aux seules œuvres admises par le Jury.

Avec notre salon triennal coïncide aussi le *Grand Concours international des Sciences et de l'Industrie* qui s'ouvrira à Bruxelles, au mois de mai prochain, sous les auspices du Gouvernement et le haut patronage de S. M. le Roi. L'exposition triennale des Beaux-Arts d'Anvers peut donc compter sur un contingent exceptionnel de visiteurs, appartenant à l'élite de toutes les nations.

Cette circonstance aidera sans doute puissamment à faciliter la vente des œuvres d'art exposées — et l'augmentation de recettes que nous pouvons espérer de ce surcroît de visiteurs, nous permettra d'étendre, dans de notables proportions, nos acquisitions pour la *tombola*.

Comme d'habitude, le Gouvernement et la Ville d'Anvers ne manqueront pas de faire, parmi les œuvres tant belges qu'étrangères du Salon triennal de 1888, un choix éclairé pour les édifices publics et les musées du pays.

Veuillez agréer, Monsieur, les assurances de notre considération distinguée.

Pour la Commission administrative

Le Secrétaire

ALFRED DONNET

Le Président

JACQUES CUYLITS

